



APPEL À PROJET CULTUREL

*Innovation et expérimentation culturelle et artistique
sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses*

Contexte

Le Parc naturel régional des Grands Causses accompagne les porteurs de projets dans la définition et la réalisation de leur projet au service du développement culturel et de la structuration du territoire. Il peut être amené parfois à prendre lui-même la maîtrise d'ouvrage pour conduire un projet. C'est le cas des « Folies du Parc ». C'est dans le cadre des « Folies du Parc » 2012 que s'inscrit cet appel à projet.

Dans le respect de sa Charte et dans la poursuite de son projet culturel, dans une volonté de confirmer les projets alliant innovation et expérimentation culturelle et artistique, le Parc naturel régional des Grands Causses lance un appel à projet dont l'objectif contribue à « développer des passerelles entre paysages et culture ». À titre informatif, la Charte du Parc est consultable en ligne www.parc-grands-causses.fr

Le Parc des Grands Causses est un territoire où l'identité agro-pastorale est marquée et remarquable. Le récent classement au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysages culturels évolutifs et vivants le confirme bien.

Les critères

L'œuvre produite révèle les caractères d'un paysage donné : l'Avant-causse de la commune de Saint-Jean et Saint-Paul, lieu d'accueil des « Folies du Parc » les 8 et 9 septembre 2012. Cette commune fait partie du périmètre classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Deux sous-entités paysagères composent l'Avant-causse de la commune de Saint-Jean Saint-Paul. Elles s'opposent mais se complètent.

Les ressources qu'elles génèrent ont permis aux hommes d'y vivre très tôt et de façonner étapes par étapes le paysage d'aujourd'hui. Les mots clés ou éléments du paysage décrivent les deux entités :

- 1/une marneuse : falaises avec grottes parfois aménagées en caves, piémonts composés de forêts de pins et de chênes, d'éboulis, de marnes, de sources, de ruisseaux, de fossés, de prairies, de cultures et du bocage des villages, de granges.
- 2/une caussenarde : de parcours, avec des murets, des tas de pierre, des bosquets et des landes (buis, genêts, chênes), des systèmes permettant le recueil de l'eau (lavogne, citerne), de villages, de grands domaines, de bergeries.

Il est demandé aux candidats d'utiliser la ressource locale (matériaux prélevés in situ) dans le projet proposé.

Des apports de matériaux extérieurs complémentaires sont tolérés.

L'appel à projet concerne tous les champs culturels : spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, arts numériques, livre et lecture, écriture.

Les projets événementiels préexistants et les festivals ne sont pas concernés par cet appel à projet.

Le projet comporte un volet de médiation avec les habitants et les visiteurs.

Le projet qui n'est pas forcément pérenne (ex : Land'art) comporte des éléments transposables qui assurent la durée du concept dans le temps, voire permettent sa reproductibilité à l'occasion d'autres événementiels.

Une réunion intermédiaire sera programmée pour examiner l'avancement du projet.

Qui peut en bénéficier ?

L'appel à projet est ouvert aux artistes ou collectifs d'artistes professionnels, associations, collectivités, établissements scolaires (collèges et lycées) qui souhaitent mener un projet de création artistique innovant.

Les modalités financières

2 500 € sont mobilisables pour un projet dans le cadre de cet appel à projet. L'aide du Parc concerne les dépenses liées à la réalisation du projet, les dépenses de fonctionnement de la structure sont exclues.

Les modalités d'inscription

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- le descriptif détaillé du projet
- quelques illustrations et/ou maquette de présentation du projet
- le calendrier de réalisation,
- le budget prévisionnel détaillé poste par poste, (les contributions volontaires en nature sont présentées dans un budget à part)
- quelques exemples de réalisations précédentes
- les statuts de l'association et/ou le numéro de SIRET de la structure
- un RIB
- tout autre document jugé nécessaire (références, presse...), porté en annexe

Le dossier doit être déposé en deux exemplaires (un relié et un non relié) avant le **31 mai 2012** au Parc naturel régional des Grands Causses à l'adresse suivante :

Parc naturel régional des Grands Causses
Appel à projet culturel
71, boulevard de l'Ayrolle
BP50126
12101 MILLAU Cedex

Communication

Le Parc fait connaître l'appel à projet par le biais de : son site Internet, sa newsletter, le relais des radios associatives locales (Radio Larzac et Radio Saint-Affrique), la presse quotidienne régionale, un courrier envoyé dans chaque commune, la Mission départementale de la Culture. Il fera connaître le lauréat de l'appel à projet et relayera le(s) temps fort(s) du projet par les mêmes médias.

Le porteur de projet assurera la communication propre à son projet et devra faire mention du concours du Parc régional des Grands Causses pour toute publication, information et promotion concernant cette opération.

Le Parc naturel régional des Grands Causses pourra librement utiliser les images, photos, vidéos et autres productions pour sa communication institutionnelle en mentionnant le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s).

Sélection du projet

Un Comité de pilotage constitué d'élus et de professionnels de la culture et du paysage se réunira afin d'analyser l'ensemble des projets. Une réponse écrite sera formulée auprès de chaque candidat.